RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00616
Numéro SIREN : 819 252 701
Nom ou dénomination : ABBELIGHT

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2021 sous le numéro de dépôt 3592

ABBELIGHT
Société par actions simplifiée au capital de 27.137,60 euros
Siège social : 6, rue Jean Calvin – 75005 PARIS
819 252 701 RCS PARIS

EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
PRISES DANS UN ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 23 DÉCEMBRE 2019

TROISIÈME DÉCISION

*Emission d'obligations convertibles en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit de personnes dénommées, représentant un emprunt obligataire d'une somme totale de 800.230,46 euros, par l'émission de 100.154 obligations convertibles en actions de la Société (ci-après, les « **OC_{2019}** »), au prix de 7,99 euros l'une ;*

La collectivité des associés,

Statuant à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance (i) du rapport du Président, (ii) des termes du contrat d'émission des OC_{2019} figurant en Annexe 1 aux présentes et (iii) du rapport du Commissaire aux comptes ad hoc désigné pour une mission spéciale conformément à l'article L. 225-138 II du code de commerce,

Constatant que le capital de la Société est entièrement libéré,

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-91 du code de commerce,

Sous la condition suspensive de la suppression du droit préférentiel de souscription des associés objet de la 4ème décision ci-après,

Décide l'émission d'un nombre total de 100.154 obligations convertibles en actions (ci-après, les « ***OC_{2019}*** »), représentant un emprunt obligataire d'un montant de 800.230,46 euros donnant droit, en cas de conversion, à des actions ordinaires nouvelles,

Décide que les OC_{2019} devront être souscrites et intégralement libérées en numéraire, y compris le cas échéant par compensation avec des créances certaines liquides et exigibles, pour un prix unitaire de 7,99 euros,

Décide d'arrêter les termes du contrat d'émission des 100.154 OC_{2019} tel que joint en Annexe 1 (ci-après, le « ***Contrat d'Émission*** ») précisant les conditions des OC_{2019} et de l'emprunt obligataire corrélatif,

Décide du principe de l'émission des 100.154 actions ordinaires nouvelles auxquelles donnerait droit au maximum la conversion des OC_{2019} émises,

Décide qu'en application des dispositions des articles L. 228-91 et L. 225-132 du code de commerce, la présente décision emporte, au profit du porteur des OC_{2019}, renonciation des associés à leur droit préférentiel de souscription des actions ordinaires nouvelles auxquelles les OC_{2019} donneraient droit en cas de conversion,

JBM

Décide que les souscriptions des OC_{2019} seront reçues au siège social à compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2019 inclus, et que la souscription sera close par anticipation dès que toutes les OC_{2019} auront été souscrites dans les conditions prévues dans la présente résolution,

Décide que les fonds provenant des versements en espèce seront déposés, dans les délais prévus par la loi, sur le compte courant ouvert au nom de la Société dans les livres de la banque BNP PARIBAS sous les références :

Relevé d'Identité Bancaire/IBAN

Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements,...) ou au crédit (virements de salaire,...) de votre compte.
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte.
N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations.

ABBELIGHT

6 RUE JEAN CALVIN

75005 PARIS

	Code Banque (1)	Code Agence (2)	Numéro de compte (3)	Clé RIB (4)	Votre agence de domiciliation (5)
RIB	30004	02999	00010127836	73	BNP PARIBAS IDF INNOVATION (02999)

IBAN FR76 3000 4029 9900 0101 2783 673 (6) BIC : BNPAFRPPXXX (7)

Décide de donner tous pouvoirs au président de la Société pour mettre en œuvre la présente décision, et à l'effet :

- recueillir les souscriptions aux OC_{2019} et les versements y afférents ;
- signer le Contrat d'Émission ;
- procéder à la clôture anticipée de la souscription ou proroger sa date, le cas échéant ;
- procéder à toutes écritures corrélatives dans les livres de la Société ;
- procéder au retrait des fonds ;
- le cas échéant, recevoir les demandes de conversion ;
- constater le nombre d'actions émises par conversion des OC_{2019}, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts de la Société les modifications corrélatives ;
- accomplir, directement ou par mandataire, tous actes et formalités ;
- d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire en vue de l'émission et, le cas échéant, de la conversion des OC_{2019} émises.

QUATRIÈME DÉCISION

Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées au titre de l'émission des 100.154 OC_{2019}

La collectivité des associés,

Statuant à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance (i) du rapport du Président, (ii) des termes du contrat d'émission des OC_{2019} figurant en Annexe 1 aux présentes et (iii) du rapport du Commissaire aux comptes ad hoc désigné pour une mission spéciale conformément à l'article L. 225-138 II du code de commerce,

3BM

décide, en conséquence de l'adoption de la précédent décision, de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux associés par l'article L. 225-132 du code de commerce et de réserver la souscription des 100.154 OC_{2019} émises au prix unitaire de 7,99 euros, correspondant à une souscription globale de 800.230,46 euros au profit de :

- **PLEIADE VENTURE** une société par actions simplifiée au capital de 12.690.000 euros, dont le siège social est 29, rue de Miromesnil – 75008 PARIS, immatriculée sous le numéro 500 108 121 RCS PARIS, à hauteur de 82.769 OC_{2019} ;

- **Monsieur Michel MARITON**, né le 27 septembre 1959 à MONTELIMAR, de nationalité française, demeurant 28, rue des Fonds – 78350 JOUY-EN-JOSAS, à hauteur de 693 OC_{2019} ;

- **CLOGIL**, société civile au capital de 1.491.866,08 euros, dont le siège social est sis 1, avenue Bertie Albrecht – 75008 PARIS, immatriculée sous le numéro 413 559 204 RCS PARIS, à hauteur de 8.346 OC_{2019} ;

- **Chantal Baudron SA Inc**, société de droit américain au capital de $392.240, enregistrée dans l'Etat du New Jersey sous le numéro 0100433721, dont le siège social est situé 203, Norcross Avenue à Metuchen 08840 NJ, à hauteur de 8.346 OC_{2019} ;

Extrait certifié conforme par le Président

Monsieur Jean-Baptiste MARIE

